Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260311-2026_03_10_12-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_03_10_12

FEUILLET 2026_12

**Commune de CAMLEZ**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

***Séance du mardi 10 mars 2026***

Date de convocation : 03 mars 2026
12 membres en exercice
09 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six le dix mars à vingt-heures heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

**Présents** : THEBAULT Christophe Maire, Frédéric PLET, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

**Procurations** : LE GOFF Rémi à THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie à TURBOT Paule.

**Absent** : BRIAND Yvon

**Secrétaire de séance** : Benoît DORNIOL

**OBJET : PARTICIPATION A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Depuis 2023, la commune prend en charge financièrement une partie des destructions de nids de frelons asiatiques.

Pour rappel, une convention a été signée par le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor (GDSA22).

Il est proposé à l'Assemblée de reconduire les tarifs suivants :

| Type d'intervention | Contribution de la commune | Part à la charge du propriétaire (Domaine privé) |
|---|---|---|
| Intervention sur nid primaire (Diamètre inférieur à 10 cm) | 30 € par nid | Solde |
| Intervention sur nid secondaire (Diamètre supérieur à 10 cm) | 65 € par nid | Solde |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix POUR et 1 ABSTENSION (Olivier RUZIC) :**

- **DECIDE** de participer financièrement aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de **30 € pour un nid primaire** (diamètre inférieur à 10 cm) et **65 € pour un nid secondaire** (diamètre supérieur à 10 cm).
- **PRECISE** les modalités suivantes :
  - Les bénéficiaires de ces aides seront les habitants de Camlez,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260311-2026_03_10_12-DE

- Les demandeurs devront, avant toute intervention, prendre contact avec le référent communal.
- Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de la commune, nature et fonction afférentes.

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor